

**Objet : Réglementation de la circulation et du stationnement – Avenue Valadon**

**Le MAIRE DE SAINT-BERNARD**

VU le Code Général des Collectivités Locales, notamment ses articles L 2212.1, L 2212.2, L 2212 .3, L 2213.1

VU le Code la Route,

VU le Code de la Voirie routière,

VU le Code pénal notamment son article R 610.5,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi 83-8 du 7 janvier 1983.

VU l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8è partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU le règlement général de voirie du 5 juillet 1965 relatif à la conversion et à la surveillance des voies communales,

**VU la demande Mr IMBERT Alexandre en date du 28 avril 2026, pour régler la circulation et le stationnement sur le lieu de déménagement.**

**CONSIDERANT** que des accidents pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés, et la nécessité donc de régler la circulation et le stationnement pendant la réalisation de ces travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 – Pour permettre l'installation dans les locaux commerciaux au 32 place Longue de Mr IMBERT Alexandre, le stationnement des 3 places de l'avenue Valadon situées devant la Place Longue seront interdites au droit du déménagement (sauf véhicules lié au déménagement) le 28 avril 2026 de 9h à 13h.**

**ARTICLE 2 –** Mr IMBERT Alexandre, aura sous sa responsabilité la signalisation et le maintien de la propreté de l'espace public pendant toute la durée du stationnement.

**ARTICLE 3 –** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur, dans la commune de St Bernard, ainsi qu'au droit des travaux concernés par cet arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mr IMBERT Alexandre
- Monsieur le Capitaine commandant le Groupement de Gendarmerie de TREVOUX
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de TREVOUX
- Monsieur le Garde Champêtre

Fait à SAINT-BERNARD, le 28 avril 2026

Pour le Maire  
L'adjoint délégué  
Jean-Pierre PILLON

Publié le 28 avril 2026

